

C2.MTL

États financiers
30 juin 2019



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de C2.MTL

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de C2.MTL (l'« Organisme ») au 30 juin 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Organisme, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 30 juin 2019;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur indépendant contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Brossard (Québec)
Le 27 février 2020

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A128779

C2.MTL

Évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 30 juin 2019

	\$
	201
	8
	\$
201	
9	

Déficit à l'ouverture de l'exercice (587 238) (610 688) Excédent des produits sur les charges de l'exercice 2

512 791 23 450 **Actif net (déficit) à la clôture de l'exercice** 1 925 553 (587 238)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

C2.MTL

Résultats

Pour l'exercice clos le 30 juin 2019

2019

\$

2018

\$

Produits

Billetterie 3 103 667 3 221 344 Partenariats privés et commandites (note 12) 3 637 353 3 760 809 Partenariats publics et subventions (note 10) 2 610 000 3 410 000 Contribution spéciale d'une société affiliée (note 12) 56 865 750 000 Biens et services (note 11) 3 687 953 2 086 398 Offre alimentaire 960 196 626 114 Redevances (note 12)

- 176 607

14 056 034 14 031 272

Charges

Programmation 1 516 661 2 016 894 Expérience clients 492 145 923 432 Production 5 022 477 4 972 617
Marketing, ventes et service à la clientèle 2 058 952 2 311 583 Administration (note 12) 1 277 846 1 446 792 Biens
et services (note 11) 3 687 953 2 086 398

14 056 034 13 757 716

Excédent des produits sur les charges de l'exercice avant le gain sur la disposition de la marque de commerce et les

amortissements - 273 556

Gain sur la disposition de la marque de commerce (note 5) 2 950 000 - Amortissement des immobilisations corporelles (265 495) (213 945) Amortissement des actifs incorporels (171 714) (36 161)

2 512 791 (250 106)

Excédent des produits sur les charges de l'exercice 2 512 791 23 450

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

C2.MTL

Flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 30 juin 2019

2019

\$

2018

\$

Flux de trésorerie liés aux

Activités de fonctionnement

Excédent des produits sur les charges de l'exercice 2 512 791 23 450 Ajustements pour
Gain sur la disposition de la marque de commerce (2 950 000) - Allocation des apports reportés (1 230 000) (2 030 000) Amortissement des immobilisations corporelles 265 495 213 945 Amortissement des actifs incorporels 171 714 36 161 Biens et services, produits (3 687 953) (2 086 398) Biens et services, charges 3 687 953 2 086 398

(1 230 000) (1 756 444)

Augmentation des apports reportés (note 8) - 6 160 000 (1 230 000) 4 403 556

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

Diminution (augmentation) des comptes débiteurs (note 3) (367 568) (1 718 499) Diminution (augmentation) des frais payés d'avance (36 813) 132 392 Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et frais courus (982 926) 1 699 516 Diminution des revenus reportés (176 930) (112 061)

(1 564 237) 1 348

(2 794 237) 4 404 904

Activités d'investissement

Variation nette des placements à court terme - 26 510 Acquisition d'immobilisations corporelles (20 271) (219 950)

(20 271) (193 440)

Activités de financement

Variation nette de la marge de crédit - (225 000) Variation de l'avance d'une société affiliée - (500 000)

- (725 000)

Variation nette de l'encaisse au cours de l'exercice (2 814 508) 3 486 464 **Encaisse à l'ouverture de l'exercice** 2 994 715 (491 749) **Encaisse à la clôture de l'exercice** 180 207 2 994 715

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

C2.MTL

Notes annexes

30 juin 2019

1 Constitution et nature des activités

C2.MTL (l'« Organisme »), constitué le 11 juin 2010 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est un organisme sans but lucratif exempt d'impôt sur le revenu. L'Organisme organise des événements (conférences d'affaires) mondiaux annuels pour cadres supérieurs et grands influenceurs internationaux, qui explorent la créativité et l'innovation comme moteurs de création de valeur ainsi que la mobilité durable. Ces conférences, qui s'adressent aux dirigeants d'entreprise du monde entier, se déroulent à Montréal et se distinguent par leur formule immersive, qui tranche avec les événements d'affaires usuels. Cette caractéristique se veut également le reflet de la force créatrice et innovante de la ville de Montréal et des gens qui la composent.

2 Principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL) (Partie III du *Manuel de CPA Canada*).

Estimations de la direction

La préparation des présents états financiers conformément aux NCCOSBL exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses, qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés durant l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur la période suivante :

Période

Matériel et équipement de production 3 ans Matériel informatique 3 ans

(1)

C2.MTL

Notes annexes
30 juin 2019

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur les périodes suivantes :

Période

Services futurs 10 ans Stratégie de marque C2 3 ans Logiciels 3 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'actif excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. La perte de valeur correspond au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

Constatation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les revenus de partenariats publics et des subventions sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes à l'événement sont engagées. Les apports non affectés, incluant les redevances, sont constatés à titre de produits

lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de billetterie et de partenariats (partenariats privés et commandites, partenariats publics et subventions) sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel l'événement a lieu.

Les revenus provenant de l'offre alimentaire sont constatés au moment de la vente aux consommateurs.

Les commandites reçues sous forme de biens ou de services sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ont lieu la prestation des services et l'échange des biens. Ces revenus sont comptabilisés à la juste valeur lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. La juste valeur des biens cédés ou des services rendus est normalement utilisée, à moins que la juste valeur des biens ou des services reçus ne puisse être déterminée avec fiabilité.

Instruments financiers

Mesure des instruments financiers

L'Organisme mesure initialement ses actifs et ses passifs financiers à leur juste valeur, à l'exception de certaines transactions non conclues dans des conditions de concurrence normale.

L'Organisme mesure ensuite tous ses actifs et ses passifs financiers au coût amorti, à l'exception de l'encaisse.

(2)

C2.MTL

Notes annexes

30 juin 2019

Les actifs financiers mesurés à la juste valeur comprennent l'encaisse. Les actifs financiers mesurés au coût amorti comprennent les comptes débiteurs.

Les passifs financiers mesurés au coût amorti sont constitués des comptes créditeurs et frais courus.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe des indications d'une possible dépréciation. La valeur comptable de l'actif financier est ramenée au plus élevé des montants suivants : les flux de trésorerie actualisés attendus de son utilisation, le produit net potentiel tiré de sa vente ou le produit net potentiel tiré de l'exercice des droits à la garantie, le cas échéant. Le montant de la perte de valeur est comptabilisé en résultat net. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement peut faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, pourvu qu'elle ne soit pas supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat net.

3 Comptes débiteurs

	201	201
	9	8
	\$	\$

Partenariats privés et commandites 663 602 571 937 Partenariats publics et subventions (note 10)
 Développement économique Canada 200 000 441 599 Société des Célébrations du 375^{ème} anniversaire
 200 000 - Caisse de dépôt et de placement 151 520 - Ville de Montréal 380 000 380 000 Hydro-Québec
 50 000 -
 Compte débiteur d'une société affiliée (note 12)* 1 250 000 700 000 Taxes à la consommation à recevoir -
 405 931 Autres 261 228 231 747

3 156 350 2 731 214

* Le 16 septembre 2019, l'Organisme a signé une entente de remboursement avec la société affiliée. Cette entente stipule que le remboursement débutera le 31 décembre 2019, pour une période de 4 ans, à raison d'un montant minimal de 806 000 \$ par année, au taux d'intérêt de 2 % annuellement, à compter du 1^{er} janvier 2019. Subséquemment au 30 juin 2019, le montant remboursé par la société affiliée a totalisé 1 250 000 \$. L'Organisme a présenté, dans l'actif à long terme, le solde de 2 141 672 \$ pour le compte débiteur d'une société affiliée.

(3)

C2.MTL

Notes annexes
 30 juin 2019

4 Immobilisations corporelles

									<u>2019</u>	<u>2018</u>
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$	Montant net						
Matériel et équipement de production	1 426 924 1 165 618 261 306 507 263				Matériel informatique	<u>70 644 61</u>				
	<u>616 9 028 8 295</u>									
									<u>1 497 568 1 227 234 270 334 515 558</u>	

5 Actifs incorporels

									<u>2019</u>	<u>2018</u>
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$	Montant net						
Services futurs à recevoir*	2 950 000 147 500 2 802 500				Stratégie de marque C2	<u>26 421 25 898 523 4 010</u>				
Logiciels	<u>101 004 98 837 2 167 22 894</u>									
									<u>3 077 425 272 235 2 805 190 26 904</u>	

* Le 28 juin 2019, l'Organisme et C2 International Inc. en sont venus à une entente de collaboration afin de travailler ensemble à l'essor de l'événement C2 Montréal ainsi que de la marque C2 et de ses dérivés. Dans le cadre de l'entente, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2019, la marque C2 et ses dérivés, à l'extérieur du Canada et du nord-est des États-Unis, ont été cédés à C2 International Inc. De plus, une licence a été octroyée à C2 International Inc. pour l'utilisation exclusive de la marque C2 et de ses dérivés au Canada et dans le nord-est des États-Unis dans le cadre d'activités permises par l'Organisme. La durée de l'entente est de 10 ans, et elle fera par la suite l'objet de renouvellements automatiques successifs de cinq ans, sauf sur préavis écrit de non-renouvellement envoyé par l'une des parties prenantes 18 mois avant la date du 10^e anniversaire de l'entente.

En échange de ce transfert de marques de commerce et de cet octroi de licence accordé par l'Organisme, C2 International Inc. renoncera à sa marge de profit habituelle pour l'organisation des événements futurs et prendra à sa charge les déficits de l'Organisme, s'il y a lieu. L'Organisme et C2 International Inc. ont fait faire une évaluation indépendante de chacune des transactions, et la valeur d'échange de cette opération non conclue dans le cours normal des activités de l'Organisme a été établie à 2 950 000 \$.

6 Emprunt bancaire

Au 30 juin 2019, l'Organisme dispose d'une marge de crédit totalisant 1 500 000 \$, qui a été réduite à 1 000 000 \$ après la fin d'exercice (note 14) (1 500 000 \$ au 30 juin 2018). Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel plus 2,0 % (2,0 % au 30 juin 2018) et est cautionnée par une société affiliée. Au 30 juin 2019, la marge de crédit est inutilisée (inutilisée au 30 juin 2018).

(4)

C2.MTL

Notes annexes

30 juin 2019

\$
2018 \$

7 Comptes créditeurs et frais courus

2019

Comptes fournisseurs 1 447 813 2 577 047 Frais courus 1 765 604 1 619 296

3 213 417 4 196 343

8 Apports reportés

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018, l'Organisme a signé une entente avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), qui prévoit l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 3 660 000 \$ pour soutenir l'organisation de deux conférences internationales portant sur la créativité et l'innovation commerciale (C2 Montréal) pour les exercices 2018 à 2022 et sur la mobilité durable (« Movin'on ») pour les exercices 2018 et 2019.

L'Organisme a également signé une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), qui prévoit l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 2 500 000 \$ pour soutenir l'organisation de la conférence internationale portant sur la créativité et l'innovation commerciale (C2 Montréal), et ce, pour les exercices financiers 2018 à 2022.

Ce partenariat avec le MESI et le MAMOT prévoit une étendue de la visibilité et des services qui seront offerts par l'Organisme lors des éditions 2018 à 2022.

Les apports reçus sont comptabilisés aux produits selon les budgets préétablis pour les deux conférences. Un montant de 730 000 \$ est comptabilisé aux produits pour la subvention de MESI (1 530 000 \$ en 2018) et 500 000 \$, pour la subvention MAMOT en 2019 (500 000 \$ en 2018).

(5)

C2.MTL

Notes annexes
30 juin 2019

9 Revenus reportés

Les revenus reportés représentent les montants provenant de la vente de billets perçus d'avance, liés à l'événement de l'exercice suivant.

	2019	2018
	\$	\$
Billetterie 560 204 612 134 Partenariat privé et commandite - <u>125 000</u>		
		<u>560 204 737 134</u>

10 Partenariats publics et subventions

Les produits provenant de partenariats publics et de subventions se composent comme suit (par ministère ou organisme fédéral ou provincial ayant contribué au financement du projet) :

	201	8
	9	\$
	\$	

Développement économique Canada 750 000 750 000 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
(MAMOT) (note 8) 500 000 500 000 Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
(MESI) (note 8) 730 000 1 530 000 Ville de Montréal* 580 000 580 000 Hydro-Québec 50 000 50 000

2 610 000 3 410 000

* Le partenariat de 2019 inclut un montant de 250 000 \$ (250 000 \$ en 2018) pour l'événement C2 Montréal et 330 000 \$ (330 000 \$ en 2018) pour l'événement Movin'On.

11 Biens et services

Les produits et charges des biens et services représentent des échanges de biens et de services entre l'Organisme, les partenariats privés et une société sous contrôle commun.

(6)

C2.MTL

Notes annexes
30 juin 2019

12 Société affiliée

Il n'y a aucun organisme ou société apparenté à l'Organisme au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019.

Pour l'exercice clos le 30 juin 2018, une entente de licence relative à l'utilisation de la marque C2 par C2 International Inc. existait. Cette dernière devait verser des redevances selon des paramètres établis au profit de l'Organisme. Au 1^{er} janvier 2019, une nouvelle entente de collaboration entre l'Organisme et C2 International Inc. a pris effet, tel qu'il est stipulé à la note 5. Pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, les charges engagées par C2 International Inc. et refacturées à l'Organisme, en lien avec la production de l'événement C2 Montréal, totalisent 2 070 802 \$. Considérant l'effet rétroactif de l'entente, signée le 28 juin 2019 et entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2019, l'Organisme et C2 International Inc. se sont entendus afin de ne pas refacturer les dépenses d'un montant de 9 667 751 \$ qui ont déjà été prises en charge par l'Organisme entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2019.

De plus, deux administrateurs se partagent des responsabilités dans l'une et l'autre des organisations. C2 International Inc. est donc une société affiliée.

Pour les exercices clos les 30 juin 2019 et 2018, les transactions suivantes ont été conclues entre l'Organisme et la société affiliée :

2018

\$

\$

Produits

Contribution spéciale d'une société affiliée* 56 865 750 000 Redevances - 176 607

Charges

Redevances – Commission - 90 000 Loyer 200 100 200 100 Charges – entente de collaboration 2 070 802 -

* Au cours des exercices 2019 et 2018, C2 International Inc. a fait une contribution spéciale afin d'équilibrer le budget de C2 Montréal.

Depuis l'exercice clos le 30 juin 2018, l'Organisme organise l'événement Movin'On, qui porte sur la mobilité durable. Cette conférence, qui se tient sur le site de l'Organisme, permet de bonifier l'expérience offerte durant la conférence de l'Organisme, car les coûts de production et de création sont partagés entre les deux événements. La production de l'événement a été confiée à C2 International Inc.

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant établi entre les parties.

(7)

C2.MTL

Notes annexes

30 juin 2019

13 Instruments financiers

L'Organisme est exposé à une variété de risques en raison des instruments financiers. L'analyse suivante fournit une mesure des risques auxquels est soumis l'Organisme au 30 juin 2019.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement à cause de ses comptes créditeurs et frais courus.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit de l'Organisme provient principalement des comptes débiteurs. L'Organisme a recours à des partenariats privés réputés et à des partenariats publics, ce qui limite son risque de crédit. Pour les autres comptes débiteurs, l'Organisme fait des évaluations continues du crédit de ses débiteurs et enregistre une provision, au besoin.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'Organisme est principalement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux fixe exposent l'Organisme à un risque lié à la juste valeur, tandis que les instruments à taux variable l'exposent à un risque lié aux flux de trésorerie.

Au 30 juin 2019, l'exposition au risque de taux d'intérêt de l'Organisme se présente comme suit :

Encaisse Taux variable Comptes débiteurs Non productifs d'intérêt Comptes créditeurs et frais courus
Non productifs d'intérêt

(8)

C2.MTL

Notes annexes
30 juin 2019

14 Événements postérieurs à la date de clôture

Le 7 octobre 2019, l'Organisme a renouvelé sa marge de crédit avec son institution bancaire pour un montant maximal de 1 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel plus 2,0 %. En ce qui concerne la garantie offerte par Investissement Québec, représentant un cautionnement de 60 % de la perte nette sur la marge de crédit, le montant maximal est passé de 1 500 000 \$ à 1 000 000 \$ selon une entente signée en octobre 2019.

